



! Places limitées
Inscrivez-vous
dès aujourd'hui

Expertise Environnementale :

Une

expertise transversale !

Journée-débat

mardi 15 novembre 2011 - Paris

Programme



Une organisation



World Event Business Solutions

www.webs-event.com

La Compagnie Nationale des Experts de Justice en Environnement organise, une fois par an, une journée technique sur l'expertise de justice. La mise en œuvre de cette journée technique se veut être une mobilisation des connaissances et des expériences pour fournir des informations ou des réponses directes à des questions persistantes des membres de la compagnie, des avocats et des magistrats. Ces questions qui s'inscrivent dans cette journée technique sont :

- Que savons-nous du principe de transversalité dans le cadre des expertises de justice en environnement ?
- Comment prendre en considération les enjeux sociaux, économiques et environnementaux et en débattre dans le cadre d'une justice participative au sens de procès, « chose » des parties ?

L'objet de cette journée est de réunir des experts, des magistrats, des avocats, pour partager leur expérience et identifier à la fois des solutions et des réponses possibles aux questions que tout à chacun se pose.

La définition et l'application du principe de transversalité dans le cadre des expertises de justice en environnement sont sujettes à discussion depuis l'aube des temps et sont venues sur le devant de la scène depuis que l'environnement a trouvé son entièreté dans notre société, i.e. depuis le début des années 90. Reste que cette transversalité n'est pas, et de loin, chose appropriée comme le démontre l'absence d'une rubrique « environnement » dans la nomenclature expertale. Toutefois, la transversalité est un principe auquel nous, acteurs de la justice, nous nous référons chaque fois que nous voulons démontrer la pertinence et la justesse de toute conclusion expertale, de toute décision judiciaire car nous cherchons une cohérence nouvelle compatible avec un développement durable et solidaire.

De fait, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de comprendre que l'environnement n'est pas constitué de secteurs cloisonnés - eau, sol, déchets, bruit, air, etc. qu'il suffirait de gérer séparément pour que globalement tout aille mieux et que l'on apporte ainsi réponse simple aux demandes des justiciables. Tous les paramètres s'interpénètrent et l'objet de l'expertise environnementale, au-delà de la réponse à un questionnement du juge, est justement d'enrichir la décision de justice dans tous les domaines autres que celui dont on veut/doit s'occuper plus particulièrement à un moment donné, et de croiser l'ensemble les données émanant de chaque secteur, de chaque partenaire.

L'expertise environnementale est une approche transversale : elle s'inscrit dans une démarche globale, mais nécessite de prendre en considération les enjeux sociaux, économiques et environnementaux des sujets traités, et de les débattre dans un cadre de justice participative au sens de procès, « chose » des parties. L'expertise environnementale est systémique, c'est-à-dire que tous ses enjeux sont liés, chaque décision relative à un enjeu a des

répercussions sur les autres : le sujet doit donc être traité dans son entièreté.

Le principe de transversalité s'applique également sur les acteurs qui vont participer au processus de décision, dans le cadre de la gouvernance juridique : toute personne compétente sur le sujet est « invitée » à participer. Ces acteurs, au delà du juge et de l'expert du juge, des parties elles mêmes et de leur conseillers juridiques, peuvent être issus d'associations, d'entreprises, être élus ou simple citoyen : la représentation de tous les acteurs de la société est nécessaire pour la transversalité de la décision de justice.

Un exemple : la gestion des sites pollués et des terrains à passif. La question du juge : le sol est-il pollué ? Cette simple question, qui va produire une réponse complexe, nous conduit immédiatement à nous rendre compte que l'expertise environnementale est un domaine qui touche à la fois :

- 1 L'industrie dont les activités polluent les sols alors saturés de métaux lourds et autres polluants organiques, parfois tellement toxiques que l'on ne sait qu'en faire...
- 2 L'agriculture dont la mutation intensive produit des dégradations des sols et impactent la qualité des eaux souterraines, et donc deviennent inutilisables car polluées...
- 3 Notre vie quotidienne avec par exemple l'impact sur l'imperméabilisation des sols et consécutivement la pollution des eaux de ruissellement...

Au final, la nécessité de la gestion des sites pollués et terrains à passif en fonction de l'usage futur apparaît évidente... Elle repose sur de nouveaux choix dans tous les secteurs imaginables de la vie. Pourtant, une analyse de la « vie de tous les jours » montre un manque de transversalité entre les différentes compétences requises pour administrer la justice. On constate avec un peu de recul que les acteurs de la justice, pourtant directement concernés, n'ont reçu qu'une information partielle sur cet aspect. Jamais ces acteurs ne se sont retrouvés autour d'une table pour savoir ce qu'il était possible de faire ! Ce colloque est là pour palier ce manque.

La transversalité de l'expertise environnementale est l'atout même de sa mise en œuvre et le colloque que nous organisons en fera la parfaite démonstration : l'environnement est une science transversale et, par ricochet, l'expertise environnementale est une expertise transversale.

Jean-Louis SEVEQUE
Président de la CNEJE

Programme

9h00

Accueil des participants

9h30

Ouverture du colloque

M. Dominique LENCOU
Président du CNCEJ (Conseil National des
Compagnies d'Experts de Justice)

Dr Jean-Louis SEVÊQUE
Expert, Président de la CNEJE (Compagnie
Nationale des Experts de Justice en
Environnement)

10h00

Environnement : un large angle d'attaque
judiciaire
*Samid AZIZ - Expert de justice près la Cour
d'appel d'Amiens*

10h30

Le rôle des Experts judiciaires dans
le renforcement du contentieux civil
environnemental
*M^e Laurence LANOY - Avocat au Barreau
de Paris - Laurence Lannoy Avocats*

11h00

Pause

11h30

La preuve environnementale à l'épreuve
de l'expertise scientifique
*D^r Jean-Christophe BALOUET - Environment
International*

12h00

La compensation environnementale
*M^e Christian HUGLO - Avocat au Barreau
de Paris - Huglo Lepage & Associés*

12h30

Déjeuner

13h30

Le cas du risque sismique dans l'industrie
nucléaire : Exemple de la centrale de
Nogent/Seine (Aube)
*D^r Pierre BENOIT - Expert de justice près la
Cour d'appel de Reims*

14h00

Captage d'eau potable et pollution
agricole : transversalité de l'expertise
*Christian MARTIN - Expert près la Cour d'Appel
de Montpellier*

14h30

L'expertise judiciaire : un lieu de rencontre
de la police administrative et de la
responsabilité civile

*M^e Frédéric LEVY - Avocat au Barreau de
Paris - DS Avocats*

15h00

Le développement industriel sans
déséquilibre de l'écosystème : rôle de
l'expertise et des outils scientifiques
D^r Touriya JOUBERT - Cabinet Scot Expansion

15h30

Pause

16h00

Transferts de pollution et interactions des
milieux : de l'impact à la source
*Catherine SAINTE - Ingénieur principal
au Laboratoire Central de la Préfecture
de Police. Expert de Justice près la Cour
d'appel de Paris - criminalistique et
sciences criminelles*

16h30

Concilier le pragmatisme du juriste et de
l'expert judiciaire avec un environnement
de plus en plus complexe
*M^e Carine Le Roy-Gleizes - Avocat au
Barreau de Paris - Winston & Strawn*

17h00

L'expert en environnement au-devant de
la diversité de la pollution
*Jean-Bernard BEHETS - Expert de justice
près la Cour d'appel de Rouen et près la
Cour administrative d'appel de Douai*

17h30

La concertation environnementale outil
de démocratie participative et moyen de
prévention des recours. Elle fait appel à
des expertises privées transversales pour
faciliter la compréhension des enjeux par
les parties prenantes
*Maurice VAGUE - Expert de justice près la
Cour d'appel de Versailles*

18h00

Synthèse des travaux
Clôture du colloque
*Danielle KAPPELLA - Présidente du Tribunal de
Grande Instance de Béthune*

Une organisation



World Event Business Solutions

Bulletin d'inscription

A retourner avec votre règlement à WEBS :

18, rue Jules César - 78420 Carrières-sur-Seine - Tél. : 33 (0)1 39 68 26 08
Fax : +33 (0)1 61 04 96 13 - Formulaire en ligne sur www.webs-event.com
Informations : contact@webs-event.com

Nom : Prénom :

Société - Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail (obligatoire) :

Tarif : **300 € H.T. (358,80 € TTC)**

Tarif spécial Expert CNEJE : **150 € H.T. (179,40 € TTC)**

Réductions spéciales : Déduire 10% sur chaque place supplémentaire réservée

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 11 78 81284 78
auprès du Préfet de région d'Ile-de-France (*la convention de formation devra obligatoirement
être établie **avant** la date de l'événement*)

Règlement :

- Par chèque à l'ordre de WEBS
(Une facture vous sera adressée dès réception de votre règlement)
- Par virement à notre banque : HSBC France, Code banque 30056,
Code guichet 00008, Compte n° 00080241898, Clé RIB 41, libellé au nom de WEBS, en
précisant «Conférence CNEJE - WEBS» Virement depuis l'étranger : Banque : HSBC France /
IBAN : FR76 3005 6000 0800 0802 4189 841 / Code BIC : CCFRFRPP

Les droits d'inscription comprennent : le déjeuner, les pauses café, la documentation complète résumant les interventions. En cas d'annulation à moins de 15 jours avant la date de la journée, les droits d'inscription restent dus à WEBS. Vous pouvez vous faire remplacer à tout moment en nous communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant.

Programme : Les organisateurs se réservent le droit de modifier certaines conférences du programme si les circonstances les y obligent.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales et s'oblige à s'y conformer.

Fait à

Le/...../.....

Cachet

Une organisation



World Event Business Solutions